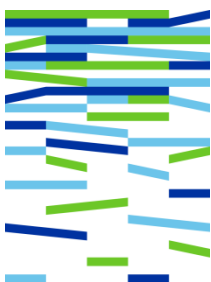


Point sur les crues de l'Aude et de l'Hérault



Une situation exceptionnelle

De fortes pluies accompagnées de vents violents se sont abattus sur le Sud de la France. Ils ont provoqué une montée des eaux des rivières Aude et Hérault, ainsi que de leurs affluents, d'une rapidité et d'une ampleur exceptionnelles.

Le canal du Midi a rapidement été impacté par ces inondations provoquant le débordement du canal à plusieurs endroits, et le recouvrement d'ouvrages de navigation. Sur d'autres secteurs, comme près de Carcassonne, des talus gorgés d'eau se sont effondrés dans le canal, entraînant terres et végétation.

Par mesure de sécurité Voies navigables de France a arrêté la navigation sur plusieurs portions du canal du Midi, ainsi que sur le canal de jonction et le canal de la Robine. Des avis à la batellerie ont été immédiatement édités et diffusés auprès des usagers et des professionnels de la voie d'eau.

D'autres avis seront diffusés en fonction de l'évolution de la situation et de la réalisation des travaux nécessaires à la sécurité, suite aux dégâts occasionnés.

A l'heure actuelle, VNF est pleinement mobilisé sur les objectifs suivants :

- 1/ La gestion hydraulique pour rétablir au plus vite un fonctionnement « normal »
- 2/ La vérification de l'état de fonctionnement des ouvrages, dont un certain nombre a été submergé par la crue.
- 3/ La vérification de l'état des biefs pour identifier d'éventuelles avaries de digues

Recommandations

En période de crue, une vigilance toute particulière est recommandée pour les navigants, les riverains et les promeneurs, qui doivent se conformer aux instructions des agents de VNF.

Là où elle est encore autorisée, la navigation reste délicate. Les propriétaires des bateaux stationnés et d'établissements flottants doivent surveiller et vérifier régulièrement leurs conditions d'amarrage afin d'éviter que ceux-ci ne partent à la dérive. Pour les bateaux de plaisance, il est recommandé de limiter les déplacements dans les zones de crues. Les promeneurs et les riverains sont invités à ne pas s'approcher trop près des canaux et des rivières, les crues recouvrant les ouvrages et chemins de halage, déstabilisant les berges et pouvant provoquer des chutes à l'eau.